

## MAIRIE DE CHATENOY 77167

Effectif légal du Conseil	11
Membres en exercice	11
Majorité absolue	6

### COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

13 mars 2015

Date d'affichage

25 mars 2015

**Mercredi 18 mars 2015  
20h00**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Châtenoy, sous la Présidence de Denis CELADON, Maire, le Mercredi 18 mars 2015 à 20h00.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait ajouter les points suivants à l'ordre du jour:*

- *Fuel de la ferme du 1 rue Grande ;*
- *Désignation d'un troisième délégué au SIREDOM.*

*A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette modification apportée à l'ordre du jour.*

**PRESENTS :**

*Monsieur Denis CELADON, Madame Évelyne BEAUVAIS, Madame Laurence PICOT, Monsieur Patrick VALEUR, Monsieur Jean-Claude BORLETEAU, Madame Magalie PANNESE,, Madame Claudine CHATEIGNER, Monsieur Éric MORVAN, Monsieur Paul EMARD*

**EXCUSES :**

**ABSENTS :**

*Monsieur Simon THIERRY*

**POUVOIRS :**

*Madame Isabelle BILAND-PERENNES à Monsieur Denis CELADON*

**SECRETAIRE**

**DE SEANCE :**

*Monsieur Éric MORVAN*

---

**1°) Approbation du PV du 11 décembre 2014**

Le procès verbal de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé et signé par tous les membres présents.

**2°) Vote du compte de gestion et administratif 2014**

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 551.53			33 333.70	29 551.53	33 333.70
Opérations exercice	66 218.43	82 523.19	95 470.95	115 351.03	161 689.38	197 874.22
<b>Total</b>	<b>95 769.96</b>	<b>82 523.19</b>	<b>95 470.95</b>	<b>148 684.73</b>	<b>191 240.91</b>	<b>231 207.92</b>
Résultat de clôture	13 246.77			53 213.78		39 967.01
Restes à réaliser		62 500.00				62 500.00
<b>Total cumulé</b>	<b>13 246.77</b>	<b>62 500.00</b>		<b>53 213.78</b>		<b>102 467.01</b>
Résultat définitif		49 253.23		53 213.78		102 467.01

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2014 conforme au Compte de Gestion dressé par Madame WIMETZ Marie-José, receveur municipal.

### **3°) Affectation du résultat 2014**

Vu les résultats de clôture du budget communal à la fin de l'année 2014

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat et couvrir obligatoirement le déficit de la section d'investissement ,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	33333.70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	10000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>19880.08</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>53213.78</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2014</b>	<b>53213.78</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	53213.78
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2014</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **4°) Proposition du taux des 3 taxes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2015 des taxes d'habitation et foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation	5,34%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,67%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,64%

### **5°) Subventions**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2015 :

- Caisse des Ecoles Aufferville	55 €uros
- Caisse des Ecoles Bougligny	55 €uros
- Coopérative Ecole de Chevrainvilliers	55 €uros
- EVA *	1 618,80 €uros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6573 et 6574 du budget primitif 2015.

*\*reversement de la subvention versée par le Conseil Général à la Commune dans le cadre de l'organisation de la marche nocturne. Cette opération ne coûte rien à la commune.*

#### **6°) Budget Primitif 2015**

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2015.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2015 comme suit :

- section de fonctionnement	<b>152 978.78 Euros</b>
- section d'investissement	<b>75 297.00 Euros</b>

#### **7°) Indemnité de conseil au receveur municipal**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Municipal décide :

- d'allouer à Monsieur FORMONT, Trésorier Principal, Receveur Municipal, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pendant toute la durée de sa gestion

#### **8°) Indemnité de conseil au receveur municipal**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil Municipal décide :

- d'allouer à Madame WIMETZ, Trésorière Principale, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pendant toute la durée de sa gestion.

#### **9°) Service d'urbanisme mutualisé**

Une modification de l'article 10 des statuts est rendue nécessaire afin d'habiliter la Communauté de Communes à prendre en charge l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-APPROUVE la modification de l'article 10 des statuts de la Communauté de Communes, modification qui consiste en un ajout d'un 4<sup>ème</sup> paragraphe au dit article 10 : « Dans ce cadre, la Communauté de Communes est habilitée à prendre en charge l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte de ses communes membres qui le souhaitent ».

-RAPPELLE que la commune de Châtenoy, soumise au Règlement National d'Urbanisme n'est pour le moment pas concernée, ses autorisations d'urbanisme continuant à être instruites par la DDT et ne souhaite donc pas être pris en charge par la Communauté de Communes.

#### **10°) Travaux de toiture au 1 rue Grande**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des devis concernant la réfection de la toiture de la grange du 1 rue Grande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir le devis n°36 de l'entreprise BEA pour un montant de 20389,05 € TTC
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **11°) Acquisition d'une balayeuse**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une balayeuse de voirie d'occasion au prix de 600 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir cette balayeuse ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

### **12°) PNR : délibération contre l'extraction des gaz de schiste**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rappelle à l'unanimité, que la Commune de Châtenoy est opposée à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par le recours à des forages suivis de la fracturation hydraulique de la roche, à l'unanimité.

### **13°) Fuel de la ferme du 1 rue Grande**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il reste du fuel dans les cuves du 1 rue Grande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CHARGE Monsieur le Maire de voir si il est possible de le transférer pour chauffer la mairie .

### **14°) Désignation d'un troisième délégué au SIREDOM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un troisième délégué du SIREDOM,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- DESIGNE Monsieur Denis CELADON

### **Informations diverses**

- Les élections départementales auront lieu Dimanche 22 et 29 mars ;
- Une réunion publique est organisée par le PNR dans le cadre du projet de réhabilitation de la ferme du 1 rue Grande le mercredi 25 mars à 18h30 ;
- Les granges du 1 rue Grande ont été relouées pour un loyer total de 800 € ;
- Monsieur le Maire tient à remercier les volontaires qui ont aidé à vider la grange ;
- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par manque de volontaires pour aider à leur mise en place il n'y aura pas de décorations de Noël l'année prochaine ;
- Une randonnée VTT va passer dans Châtenoy le 11 avril 2015 ;
- Un rassemblement de voitures anciennes aura lieu à Châtenoy ;
- Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux a été reçu pour le raccordement des éoliennes d'Arville en passant par la RD403. Le Conseil Municipal tient à rappeler qu'il n'est pas favorable à ce passage et à l'implantation d'éoliennes ;

- Le dimanche 5 avril un concours de décoration d'œufs de Pâques est organisé par le Comité des fêtes et une chasse aux œufs est organisée par la commune suivi d'un apéritif dans la salle communale ;
- Un repas est organisé le 14 juillet ainsi qu'une retraite aux flambeaux ;
- Le stationnement rue de la Mairie devient de plus en plus gênant, le Conseil Municipal demande au Maire de faire passer un mot dans la rue pour appeler à plus de civisme ;
- Il faudrait trouver une solution pour résoudre le problème du stationnement devant le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

*Châtenoy, le 23 mars 2015*

**Le Maire,  
Denis CELADON**

